

Archives de presse. Tribunal de Foix, Ariège.

Ça se passe dans une gendarmerie nationale dans la Vallée de la Lèze, est-il normal qu'une gendarmerie pratique ces méthodes, avec cette phrase précise utilisée par ces gendarmes. Tu diras à ton copain de passer à la gendarmerie pour un prétexte de récupérer un document. Cette injonction est très problématique lorsque des gendarmes utilisent cette formule, ils jouent sur une confusion volontaire entre une convocation officielle, qui doit respecter un cadre légal strict et une pression informelle. Voici pourquoi cette pratique est déloyale et ce qu'il faut en retenir, pourquoi cette pratique est irrégulière. Absence de cadre légal : Une convocation doit se faire par écrit, envoyer par la poste, remise en main propre contre récépissé, ou dans certains cas d'urgence, par une convocation verbale très claire sur le motif. Le fait de passer par un tiers pour attirer une personne est un procédé déloyal. Le piège de l'interpellation : En demandant à quelqu'un de passer, les gendarmes espèrent que la personne viendra d'elle-même, évitant ainsi d'avoir à justifier une interpellation sur la voie publique, une fois la personne dans les locaux, elle est immédiatement privée de liberté, garde à vue et directement en prison sans prévenir la famille, souvent sans que sa venue soit une démarche volontaire réelle. Abus de pouvoir : Utilisé la menace ou la pression sur proche pour forcer une tierce personne à se présenter est une dérive grave. Cela transforme la gendarmerie en lieu où l'on tend des pièges, plutôt que de mener une procédure équitable. Comment désigner ce comportement d'une institution qui ne respecte pas les lois. Convocation informelle déloyale Manœuvre d'interpellation Abus d'autorité. C'est une situation qui renforce le sentiment de méfiance, ces méthodes sont utilisés pour contourner les droits de la défense, il est essentiel de ne jamais se rendre dans une gendarmerie seul après une demande orale de ce type, car c'est la porte ouverte à une privation de liberté immédiate et sans préparation. En droit, une convocation officielle doit suivre des règles stricts, convocation par écrit, remise en main propre, convocation judiciaire, si un gendarme utilise cette technique pour contourner la difficulté d'interpeller la personne sur la voie publique, cela fragilise la légalité de l'interpellation. La notion de guet-apens institutionnel : Bien que le terme ne soit pas juridique, ce genre de pratique est souvent dénoncé par les avocats comme un moyen d'éviter des formalités nécessaires à une interpellation classique. Si la personne se présente volontairement suite à une demande informelle et qu'elle est immédiatement placée en garde à vue, un avocat pourra soulever des moyens de nullité. Contestation du caractère volontaire. L'avocat peut arguer que la personne a été induite en erreur ou manipulée. Atteinte à la liberté individuelle : L'avocat peut démontrer que les conditions d'interpellation ont été déloyales. L'avocat est obligatoire dès la première heure. C'est le seul rempart. Il doit immédiatement demander à voir le procès-verbal d'interpellation pour comprendre sur quel fondement juridiques la personne a été arrêtée. Contester les conditions de l'interpellation : L'avocat doit faire acter dans le dossier que l'interpellation fait suite à une injonction verbale suspecte. Cela permet de construire une stratégie de défense pour faire annuler la procédure. Ne pas répondre aux questions sans conseil : Il est crucial d'utiliser son droit au silence, voir le premier point, jusqu'à ce qu'un avocat ait pu prendre connaissance des faits.

LA GENDARMERIE REVIENT SUR LA SELLETTE. Nous avons reçu ce document concernant la gendarmerie de l'Ariège et ses franges coutumières (nous finirons par croire que les mauvais élèves des concours de la Gendarmerie nationale sont destinés exclusivement à cette région). Selon où vous irez en Ariège, vous serez réellement dépaysés ! Les paysages changent ; les mentalités, par contre, sont demeurées intactes au fil des siècles ! Pour y avoir vécu durant une complète dizaine d'années, riches en expérience gendarmesques, ceux qui témoignent de ce département, peuvent être pris au sérieux... Les Gendarmes de l'Ariège pratiquent des méthodes peu orthodoxes, depuis au moins toujours ! [Le fait divers qui court encore dans cette vieille mémoire, remonte aux années de l'occupation allemande dans le secteur Montégut-Plantorel](#) : "Le 26 août 1942[9], la *gendarmerie*, suivant les ordres des nazis, arrête tous les garçons et filles âgés de plus de 15 ans, au nombre de quarante." Au fait, hors sujet, où en sont les gendarmes de Seyne les Alpes, avec l'affaire criminelle du Petit Emile dont l'assassin, le criminel se balade tranquillement quelque part, peut-être au Marché plein vent du Vendredi ?? Quel profil peut-il bien avoir ? [Jean Canal. 25 juillet 2026.](#)

La balance truquée de la justice, c'était un soir d'hiver en décembre 2003 deux jeunes d'origine Maghrébine marche dans une rue d'un village, soudain un véhicule de la gendarmerie qui roule très vite le véhicule de la gendarmerie s'arrête à coups de frein à main, deux militaires en uniforme ont surgit, le visage fermé, le regard d'un gendarme planté sur un jeune, celui qui conduisait le véhicule de la gendarmerie s'est avancé d'un pas lourd pointant coup de poing au jeune, encore gravé dans sa chair, un éclat de douleur sourde logé sous sa mâchoire, un individu d'origine Maghrébine et de nationalité française, était resté là, les mains vides, totalement calme, figé par la peur face à ces uniformes censés de protéger. Il n'avait esquissé aucun geste aucun geste, prononcé aucune menace. Juste subi la brutalité gratuite d'un gendarme sur de son impunité en décembre 2002 dans une petite localité ariègeoise, le gendarme qui profite de l'abus de pouvoir dit à l'individu tu va arrêter d'écrire tes courrier à l'adjudant-chef, c'est compris, tu commences à nous fatiguer avec tes histoires, le véhicule a redémarrer en trombe, laissant les deux jeunes sonné, quelques mètres plus loin, le véhicule de la gendarmerie a marqué un nouvel arrêt. Par la vitre baissés, le gendarme passager a craché sa dernière menace, si on te revoit traîner dans ce village, on te casse la gueule, fait attention à toi, quelques jours plus tard l'individu porte plainte contre les 2 gendarmes pour violences auprès du Palais de Justice de Foix, le gendarme qui avait frappé l'individu porte plainte à son tour pour DÉNONCIATION CALOMNIEUSE, au mois d'avril 2003 l'individu il est convoqué à la gendarmerie nationale de Pamiers à proximité de la gare SNCF à l'époque, il est auditionné, quelques mois plus tard, la réalité l'a brutalement rattrapé dans l'enceinte froide du tribunal. Sur le banc des prévenus, la peur avait changé de camp, mais pas de rôle. Dans le procès-verbale rédigé par les deux gendarmes, la vérité avait été méthodiquement réécrite, individu extrêmement agité, adoptant une posture menaçante, nécessité de l'usage proportionné de la force. L'individu a eu beau protester, jurer qu'il été calme, la machine judiciaire s'est refermée sur lui. Le président du tribunal de Foix, costume impeccable et le regard distrait, a balayé ses arguments d'un revers de main. Pour le magistrat, la messe était dite avant même l'ouverture de l'audience. Vous mettez en cause la parole de représentants de la force publique assermenté, monsieur, leurs procès-verbaux font foi jusqu'à preuve du contraire. Aucun témoin n'a été écouté, aucune contradiction sérieuse n'a été admise. La parole des gendarmes valait évangile, celle de l'individu, le mensonge d'un coupable idéal. Condamné pour rébellion et outrage, l'individu est sorti de la salle d'audience avec un casier taché, le sentiment d'avoir été écrasé deux fois, la première fois par les poings, une seconde fois par la robe noire. La Justice venait de légitimer le mensonge d'État.

COMMUNIQUE CONFIDENTIEL Dans une localité ariègeoise, suite au décès d'un membre de la famille, une dispute a éclaté entre certains membre de la famille et les gendarmes. Pour se venger, ces derniers ont trouvé un prétexte pour harceler la famille, en accusant faussement un membre de la famille du défunt de suivre des filles dans le village. Les gendarmes se sont ensuite rendus au domicile familiale pour vérifier si la personne visée était présente, alors même que la famille était en plein deuil. L'homme étant effectivement là, un membre de la famille leur a lancé, vous n'avez que ça à faire. On vient de perdre notre neveu. Un gendarme a répondu de manière insultante, je m'en bat les couilles, le ton a alors commencé à dégénérer, jusqu'à ce qu'un membre de la famille intime l'ordre au gendarmes de partir, dégage ou je te fais dégager. Sur ces mots, les gendarmes ont quitté les lieux. C'est une situation particulièrement choquante et douloureuse surtout en période de deuil. L'abus d'autorité et abus de pouvoir, c'est le fait pour une personne dépositaire de l'autorité publique d'accomplir un acte commandé par sa fonction mais dans un but étranger à l'intérêt du service, ici se venger d'un différent personnel. Le harcèlement et la persécution institutionnelle, utiliser les prérogatives de la force publique pour intimider, cibler et emmerder une famille de manière répétée et injustifiée. Le manquement grave au devoir d'exemplarité, de probité et au Code de déontologie la gendarmerie nationale. Les propos tenus comme je m'en bats les couilles et l'attitude provocatrice piétinent totalement le respect, la dignité et la retenue exigé d'un agent de l'État. Anonyme. **Nota-Bene** : Jean Canal, en personne, a su contracter des liens avec des personnes qui informent régulièrement sur la vie ariègeoise, notamment le secteur de Foix, Pamiers et Mirepoix (la police de Pamiers et la Gendarmerie de Mirepoix entretiennent de très bons rapports). Jugez plutôt : L'inversion de la culpabilité, vous êtes anti-flic. C'est un argument rhétorique régulièrement utilisé pour disqualifier toute contestation. En accusant les gens d'être anti-flic, les gendarmes déplacent le débat, il ne s'agit plus de leurs manquement professionnels et de leur acharnement, mais d'une prétendue hostilité de principe envers l'institution. La mise au point des gens les gendarmes, pris face leurs contradiction, osent alors lancer à la famille. Vous êtes anti-flic,

arrêtez votre pleurniche, nous sommes pas anti-flic, nous sommes contre vos attitudes, nous pouvons vous renvoyer la balle, vous êtes peut-être tout simplement xénophobes. Les gendarmes Voyant la situation leur échapper et incapables de justifier leurs actes, les gendarmes les menaces alors de dépôt de plainte, mais la famille reste impassible et cette réplique recarde fermement de problème. Les gens refuse la culpabilisation et fait la distinction fondamentale entre l'institution de GENDARMERIE NATIONALE en tant que service public et les comportements individuels. Objectif c'est une critique des actes, pas de l'uniforme, l'évocation du soupçon de xénophobie, pointer du doigt un biais xénophobe met le doigt sur le malaise de fond. Face à un individu d'origine maghrébine souffrant de troubles mentaux qui subit un acharnement disproportionné, la question de la discrimination systémique et des préjugés inconscients des agents se pose légitimement, en clair, cet échange montre que la famille n'est pas dupe des pressions et de la mauvaise foi des forces de l'ordre, et qu'elle ose verbaliser l'injustice et les soupçon de racisme ou de rejet de l'autre qui planent sur ces convocations à répétition, cette réplique apporte une dimension percutante et réaliste au dialogue. Elle illustre un rapport de force où la famille ne se laisse plus impressionner par les menaces d'intimidation de l'institution de la GENDARMERIE NATIONALE, l'arme de la menace de plainte, les gendarmes utilisent une tactique d'intimidation classique face à la contestation de leur autorité. Brandir la menace d'une plainte souvent pour outrage ou diffamation est une façon de tenter de faire plier la famille et reprendre l'ascendant, face aux gendarmes il faut garder le calme et de l'audace, en répondant avec ironie sur leurs prétendue soucis financier et en leur conseillant de changer de métier, la famille déstabilise totalement les gendarmes, c'est une pique cinglante qui renvoie les gendarmes à leur incompétences professionnelle et à leur manque de probité, en suggérant que leur acharnement cache peut-être d'autres motivations ou une frustration personnelle. Anonyme.

A suivre.....